

Bordereau de signature

[257804] - 2024-05-07 - ADMIS A CC
EPDEA2 - EAC - Concours et examens

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception en préfecture : 14/05/2024

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	13/05/2024	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2024-05-07 - ADMIS A CC EPDEA2 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 13/05/2024 10:53:24 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	13/05/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 28 mai 2021 à 14:22 au 27 mai 2024 à 14:22.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

N/Réf.: 24/AF/VB/CTT/BH/ML

190

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SESSION 2024

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-24 et L522-25,

Vu le décret n° 91-855 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°92-893 du 2 septembre 1992 relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Vu l'arrêté du 2 septembre 1992 fixant le programme des matières des épreuves de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique,

Vu la convention passée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, Centre de gestion coordonnateur de l'Interrégion Est, et les différents Centres de Gestion coordonnateurs pour l'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique en 2024,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B signée, entre les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Vu l'arrêté n°368/23/AF/VB/CTT/BH/ML en date du 7 novembre 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique session 2024,

Vu l'arrêté n°22/24/AF/VB/CTT/BH/ML du 27 février 2024 fixant la liste des membres de jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique- session 2024,

Vu l'arrêté n°119/24/AF/VB/CTT/BH/ML en date du 24 avril 2024 nommant les correcteurs des épreuves écrites d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique- session 2024,

Vu la convention passée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, Centre de gestion coordonnateur de l'Inter région Est, et les différents Centres de gestion coordonnateurs pour l'organisation des concours des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique en 2024,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Inter région Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B signée, entre les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Considérant les dossiers reçus par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pendant la période d'inscription,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} NOMBRE ET REPARTITION DES CANDIDATS

Les 27 candidats, dont les noms figurent sur les listes en annexe, sont admis à se présenter aux épreuves de l'examen spécialité Arts plastiques et Musique, Danse et Art dramatique - option danse et musique - organisés pour le recrutement des directeurs d'établissement territoriaux d'enseignement artistique de 2^e catégorie, session 2024, dont les premières épreuves se dérouleront le 15 mai 2024.

Ils se répartissent ainsi :

- 1 candidat est admis à se présenter aux épreuves de l'examen – Spécialité ARTS PLASTIQUES,
- 26 candidats sont admis à se présenter aux épreuves de l'examen – Spécialité MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE.

ARTICLE 2^e ADMISSION A CONCOURIR

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3^e : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4^e : PUBLICITE

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des différents Centres de gestion coordonnateurs des Centres de gestion coordonnateurs signataires de la convention d'organisation de ce concours ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 06 MAI 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,



Alain FAIVRE

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE DIRECTEUR D
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ART. - SESSION
2024
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 15 MAI 2024**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : ARTS PLASTIQUES

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
THIOLLIER	Catherine	158433

Nombre de candidats : 1

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE DIRECTEUR D
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ART. - SESSION
2024
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 15 MAI 2024**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
ANGENIEUX	Richard	158454
ASTOR	Pierre Jean-Louis	158509
BARTHELEMY	Aline	158608
CARO	Olivier	158582
CAZAL	Guillaume Georges	158618
CHEVAUCHE	Corinne Viviane	158515
CHOPINEZ	Agnès	158607
CIESIELSKI	Stephan	158536
COLLONNIER	Marie-Hélène	158578
DAVIET	Jean-Marc	158539
DE LEEUW	Sergio	158560
DELETRE	Cecile	158585
DOUCET FOULQUIER	Sarah	158631
FORGERONT	Severine	158466
GALVEZ	Claude	158475
GUIMBAUD	François	158624
HUBERT	Guillaume	158455
LORET	Fabrine	158467

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240506-1305-1003-AI
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

PACE	Salvatore	158535
PAULY	Julien	158500
PETITJEAN	Sébastien	158464
RIOTTE	Caroline	158568
RUGET	Nathalie	158469
SAGNIER	Fabien	158581
VASSALLUCCI	FRANK	158597
WEBER	Jean-Michel	158551

Nombre de candidats : 26